



REFORME DE LA SNCF : LA DEFENSE DE NOTRE STATUT ET DE NOTRE ENTREPRISE PUBLIC MERITENT NOTRE MOBILISATION

UNE STRATEGIE BASEE SUR
LA PROVOCATION ET L'ARROGANCE

FGAAC-CFDT
CP2 - Bâtiment Calliope
5, RUE PLEYEL
93200 SAINT-DENIS
TÉL : 01 76 58 12 21
FGAAC-CFDT@FGAAC.ORG

UN GOUVERNEMENT AU PAS DE CHARGE

La multiplication des prises de parole et des annonces du Président de la République, du Premier Ministre, du gouvernement et de la Direction de la SNCF qui sont intervenus en moins de 15 jours démontrent si cela était encore nécessaire leur volonté de mener cette réforme au pas de charge.

En cette cinquième vague de grèves à la SNCF, la FGAAC-CFDT a souhaité revenir sur les événements les plus marquants, des deux dernières semaines, pour rappeler aux conducteurs de trains et plus largement à tous les cheminots combien il est important de poursuivre et d'amplifier la mobilisation pour contraindre le gouvernement à négocier une autre réforme.

MARDI 10 AVRIL 2018 :

En pleine nuit à l'Assemblée Nationale et devant seulement 90 députés, le gouvernement fait voter un premier amendement actant la transformation du statut juridique de la SNCF en holding de Sociétés Anonymes sous capitaux publics non sécurisés à partir du 1^{er} janvier 2020. Un second amendement visant directement le Statut des cheminots est également adopté.

MERCREDI 11 AVRIL 2018 :

Fidèle à ses principes et à son mode d'action, la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT ont proposé une vingtaine d'amendements au projet de loi sur la réforme ferroviaire. Le 11 avril, la Ministre des Transports adresse à la CFDT un courrier dans lequel elle annonce avoir retenu plusieurs propositions d'amendements présentés par la CFDT.

Les amendements retenus concernent notamment le transfert de personnel entre les opérateurs des transports qui serait basé sur le volontariat comme modalité principale ainsi que sur la garantie du maintien de certains droits dans le cadre du transfert : régime de retraite, garantie de l'emploi et de la rémunération...

DIMANCHE 15 AVRIL :

Dans une intervention télévisée, le Président de la République confirme son choix de transformer le statut juridique du GPF et la fin des recrutements au Statut. Il annonce également la possibilité d'une reprise d'une partie de la dette de SNCF Réseau, reprise de la dette conditionnée et proportionnelle aux efforts consentis par les cheminots. Il revient par ailleurs sur son projet de réforme universelle des retraites impliquant la fin des régimes spéciaux.

LUNDI 16 AVRIL :

Le Premier Ministre en déplacement à Bonneuil Sur Marne annonce la recapitalisation et la filialisation du Fret à l'horizon du 1^{er} semestre 2020. La Direction de la SNCF s'empresse de relayer cette décision, servant allègrement la communication du gouvernement.



 FGAAC-CFDT Officiel
 @FGAACCFDT
 FGAAC-CFDT Officiel
 FGAAC-CFDT Officiel

La FGAAC-CFDT, votre meilleure alliée pour la défense de votre métier.

**REJOINS
LA FGAAC-CFDT
POUR FAIRE
ABOUTIR TES
REVENDEICATIONS**

MARDI 17 AVRIL :

L'Assemblée Nationale vote en première lecture le projet de loi gouvernemental « Pour un nouveau pacte ferroviaire ». Les députés se prononcent à une très large majorité (454 POUR et 80 CONTRE) pour la fin des recrutements au Statut sans se prononcer sur la date.

Le même jour, la Direction du GPF débute le cycle de concertations avec les OS sur son projet de nouveau pacte social d'entreprise.

MERCREDI 18 AVRIL :

Le Premier Ministre annonce la fin des recrutements au Statut le 1er janvier 2020.

UNE STRATEGIE BASEE SUR LA PROVOCATION ET L'ARROGANCE :

La FGAAC-CFDT constate que ces différentes séquences sont intervenues alors même que les négociations annoncées par le gouvernement sur le Statut des cheminots et la structure de la SNCF ont à peine commencé. **Sans aucune négociation et contrairement à ses annonces initiales, le gouvernement a notamment annoncé la fin du recrutement au Statut à compter du 1er janvier 2020.**

Pour la FGAAC-CFDT, cette posture gouvernementale n'est pas innocente et a pour objectif de laisser croire que tout est désormais joué afin de décourager les cheminots à défendre leur entreprise publique, leur Statut et l'avenir du transport ferroviaire.

Pour la FGAAC-CFDT, le vote en première lecture intervenu à l'Assemblée Nationale ne signifie pas pour autant que la fin de l'histoire est déjà écrite. La prochaine étape du processus législatif s'effectuera avec le passage au Sénat qui débutera le 29 mai prochain.

Le gouvernement en provoquant ouvertement les cheminots recherche également la radicalisation du conflit afin de jouer la carte d'un épuisement le plus rapide possible. La FGAAC-CFDT n'est pas dupe et ne sombrera pas dans cette stratégie dangereuse.

Lors de l'Interfédérale du jeudi 19 avril, les OS représentatives ont décidé de suspendre les négociations avec la Ministre des Transports et d'adresser un courrier au Premier Ministre afin d'être reçus très rapidement.

La FGAAC-CFDT fait le constat que la question essentielle de l'avenir du service public ferroviaire dans notre pays est malheureusement abordée par le gouvernement via un prisme purement technocratique caractérisé par une qualité d'analyse du système ferroviaire extrêmement pauvre et portée par des communicants qui portent comme solutions uniques la transformation juridique de la SNCF et à la fin des recrutements au Statut.

L'avenir incertain qui se dessine et la méthode utilisée sont clairement de nature à renforcer la mobilisation déjà très forte des conducteurs de trains.

**La FGAAC-CFDT appelle donc les conducteurs
et plus largement tous les cheminots
à poursuivre et à amplifier la mobilisation
dès le vendredi 27 avril à 20H jusqu'au lundi 30 avril à 7H55.**

**VISITEZ le site
FGAAC-CFDT sur
www.fgaac-cfdt.fr**

La FGAAC-CFDT, votre meilleure alliée pour la défense de votre métier.

